

Système de pénalités applicable depuis septembre 2018

Tout public emprunteur			
J - 3	Avis	Mail	Pour information
J + 1	Avertissement de retard	Nouveau mail mentionnant que chaque jour de retard entraîne un jour de suspension du prêt	Délai de grâce de 3 jours Envoi de la lettre à 10h du matin Prêt bloqué
J + 15	2 ^{ème} relance	Courrier	Prêt, communication sur place, accès distant bloqués
J + 30	3 ^{ème} relance	Courrier	Prêt, communication sur place, réservations différées, accès distant bloqués Accès salle de lecture bloqué au niveau des portillons
J + 45	4 ^{ème} relance	Courrier	Prêt, communication sur place, réservations différées, accès distant Accès salle de lecture bloqué au niveau des portillons

Une fois le document rendu, la suspension du prêt est égale à la durée du retard (1 jour de blocage pour 1 jour de retard). La durée de suspension est calculée sur le document le plus en retard, elle est non cumulative. Les autres blocages sont annulés (communication sur place, accès distant, communications différées, accès à la bibliothèque).